







contre le mur, près d'une petite porte donnant sur la rue, à demi asphyxiée et ayant le visage et les mains couverts de profondes brûlures. Une autre sœur a eu aussi le visage et les mains assez gravement brûlés. Des soins pressés ont été prodigués aux deux victimes, et tout fait espérer que leurs blessures n'auront pas de suites funestes.

Bourse de Paris du 9 Novembre 1855.

Table with 2 columns: Instrument type (e.g., Au comptant, Fin courant) and Price/Value.

AU COMPTANT.

Table listing various financial instruments and their values, including bonds and stocks.

Ventes immobilières.

DOMAINE DE LAVIRÉE (ARDENNES). Etude de Edmond SIMON, avoué à Sedan (Ardennes). Vente par adjudication, aux enchères publiques, en un lot, Du beau DOMAINE DE LAVIRÉE, sis arrondissement de Sedan (Ardennes), composé de vastes bâtiments agricoles, maison de maître, jardin d'agrément et environ 80 hectares de terres, prés et bois.

TERRAIN A BATIGNOLLES.

Etude de M. MARTIN DU GARD, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, 65. Vente en l'audience des saisies du Tribunal civil de la Seine, le jeudi 29 novembre 1855. D'un TERRAIN et diverses CONSTRUCTIONS sis à Batignolles-Monceaux, route stratégique, 1.

S'adresser à M. LAURENS-RABIER, avoué à Paris, rue de Rivoli 118, poursuivant et dépositaire d'une copie du cahier d'enchères. (3132)

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

MAISONS DES BEAUX-ARTS, A PARIS. Adjudication, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de M. Aumont-Thiéville, le 27 novembre 1855. 1° D'une MAISON à Paris, rue des Beaux-Arts, 9; Produit: 14,670 fr.

COMPAGNIE GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie générale immobilière aura lieu au siège social, 26, rue de la Chaussée-d'Antin, le jeudi 15 novembre 1855, à 4 heures du soir.

TABLE DES MATIÈRES

Table listing various sections and their corresponding page numbers, including 'DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX', 'NETTOYAGE DES TACHES', 'STÉRILITÉ DE LA FEMME', etc.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Vente de fonds. Cabinet d'affaires de MM. J. VIGOUROUX et Co, 61, rue Montorgueil. Par conventions verbales, du six novembre mil huit cent cinquante-cinq, MM. Eugène et Léon MARGOT, comme héritiers de leur père, ont cédé à MM. FAURIS et CAUVIN, demeurant le premier à Vaugirard, rue de Sévres, 29, et le second à Paris, rue des Juifs, 20, le droit au bail des travaux sis à Paris, rue du Plateau-Saint-Jacques, et à Grenelle, rue Lefebvre, 14, et le matériel faisant partie desdits travaux, le tout moyennant un prix convenu stipulé payable comptant.

M. Jacob DAUNER aurait seul droit d'en faire usage, mais qu'il ne pourrait le faire que pour les affaires de la société; Que la durée de ladite société est fixée à trente ans, à dater du jour de l'acte, et qu'elle serait constituée par la souscription du quart des actions; Que M. Dauner apportait à la société la conception et la réalisation de l'idée financière sur laquelle elle se fonde, ses études du sujet, ses travaux antérieurs en France et à l'étranger sur le moulinement et la qualité des valeurs commerciales, enfin son temps et ses soins; Que le fonds social était fixé à quatre millions de francs, représentés par quarante mille actions au porteur de cent francs chacune.

M. Louis POULPIER, marchands balanciers, demeurant à Paris, avenue de la Ferronnerie, 10 et 12. Et un commanditaire dénommé AUBERT, tout associé, les deux premiers en nom collectif et le troisième en commandite, aux termes d'un acte sous seings privés, fait triple à Paris le vingt-sept mars mil huit cent cinquante-quatre, enregistré et publié; Ont dissous, à partir du quinze novembre mil huit cent cinquante-cinq, la société existant entre eux, sous la raison sociale Arsène POULPIER et de commerce de fabricant et marchand balancier, établie à Paris, rue de la Ferronnerie, 10 et 12; Et M. Arsène-Audré Pouplier a été nommé liquidateur de cette société, avec les pouvoirs les plus étendus que comporte cette qualification.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures. AFFIRMATIONS. De la dame KRAFFT (Marie-Léonie Poissou, épouse autorisée du sieur Amédée Krafft), mde de modes, rue de Choiseul, 5, le 15 novembre, à 11 heures (N° 12655 du gr.).